

« VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE »
DIRECTEUR/TRICE DE LA COMMUNICATION – NIVEAU I

PROCEDURE DE VAE

Inscription

Enregistrement du dossier VAE
Recevabilité administrative interne à l'ECS
Frais d'inscription : **180 €**

2ème étape

Remise du livret I de VAE
Etude du dossier
Délibération initiale du Jury de VAE frais : **500 €**

3ème étape

Remise du livret II de VAE
Etude du dossier
Oral du candidat
Délibération du Jury
Proposition finale frais : **500 €**

4ème étape

En fin de procédure, le jury de l'ECS motivera un avis parmi trois :
- Validation totale et admission
- Validation partielle : programme optionnel de formation complémentaire proposée
- Refus

A joindre

Pièces obligatoires à joindre

- Fiche d'inscription
- CV + Lettre signée de motivation,
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport) en cours de validité,
- 1 justificatif de domicile ou d'hébergement (en France métropolitaine),
- 2 photos format identité récentes mentionnant vos nom et prénom au dos, ou bien photo par format JPEG
- Chèque de 180€ à l'ordre de IECM couvrant les frais d'inscription

FICHE D'INSCRIPTION

Etat Civil

Nom marital :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Date de naissance : /__/_/___/ Ville :

Nationalité :

Situation de famille : - Célibataire - Marié (e) - Divorcé (e) - Veuf (ve)

Coordonnées

Adresse :

Code Postal : /__/_/___/___/ Ville :

Téléphone : Fixe : __/_/_/_/_/_/ Mob : __/_/_/_/_/_/

Mail :

Diplômes obtenus

Année.....

Diplôme.....

Etablissement.....

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans le présent dossier et déclare :

1. déposer ma candidature pour la procédure de **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)** pour l'année universitaire 20.../20...,
2. avoir pris acte des conditions de ladite candidature,
3. et approuver la note qui suit :

Art 1 : Toute somme versée à l'école reste définitivement acquise en totalité à cette dernière.

Art 2 : Pendant la scolarité et à quelque moment que ce soit de l'année, aucun remboursement ne sera effectué et la totalité de l'inscription sera due.

Art 3 : Il ne pourra être étudié un éventuel remboursement qu'en cas de décès ou d'hospitalisation de longue durée du (de la) candidat(e); le certificat y afférent devant parvenir à la direction de l'école par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait àle Signature du (de la) candidat(e)

NOTA :

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par la commission. Pour une bonne gestion de votre dossier, celui-ci doit être complet et dûment rempli et retourné à l'ECS.